

# **MOBIMART PLUS**

## **Mobilité et billetterie intelligente mer terre**

### **Composante T3**

#### **Définition d'un système intégré transfrontalier**

#### **Activités T3.1**

#### **Coordination et définition de la méthodologie de la**

#### **Composante T3**

#### **Produit T3.1.1 Méthodologie de la**

#### **composante T3**

*Produit réalisé par la Province de Sassari,  
partenaire de la Région Autonome de la Sardaigne*

## Sommaire

Introduction à la composante T3 .....	3
Activité T3.1 - Coordination et définition de la méthodologie de la composante T3 (produit T3.1.1).....	3
Activité T3.2 - Conception et développement des actions pilotes sur les territoires (Produit T3.2.1) .....	5
Activité T3.3 - Instruments de capitalisation (produit T3.3.1) .....	5

## Introduction à la composante T3

La composante T3 définit l'implémentation de l'action pilote et la boîte à outils pour la mise en œuvre d'un système tarifaire et de billettique intégrée transfrontalier.

La composante est coordonnée par la Région Sardaigne, avec le soutien de la Province de Sassari, et de la Région Toscane.

La composante T3 fait suite à la composante T2 dans laquelle les Partenaires ont défini, sur la base des résultats de l'analyse sur l'état de l'art (AS IS), de la phase de discussion et de concertation avec les sociétés de transport et les Collectivités Locales, le champ d'application de l'étude et les spécifications d'action et d'interopérabilité pour la réalisation d'un système intégré transfrontalier.

Plus précisément, dans le cadre de l'Action Pilote, les données de voyage des passagers « *transfrontaliers* » seront collectées afin de pouvoir identifier un modèle de système de tarification qui puisse calculer la valeur du « tarif réel » correspondant à la somme des tarifs individuels ou aux tarifs intégrés entre les différents opérateurs.

Dans le cadre de l'Action Pilote, le « Titre de Transport interopérable » sera testé, en évaluant la faisabilité technologique capable de réunir les différents systèmes pour obtenir ainsi un système unique, commun à la Zone de Coopération. Il sera, plus particulièrement, nécessaire de :

1. Vérifier le moteur de calcul des tarifs interopérables
2. Vérifier la faisabilité d'un système billettique interopérable
3. Vérifier les technologies existantes concernant la carte à puce
4. Vérifier les spécifications des structures de données et des formats d'échange
5. Définir les modèles de réalisation d'accords adaptés à la mise en œuvre de l'intégration
6. Définir les spécifications pour la réalisation d'un observatoire de surveillance
7. Définir les recommandations pour la planification et le développement d'un système de transport public coordonné (structuration des services, billetterie et tarification)

La coordination de la composante T3 s'exerce grâce à la mise en place d'une méthodologie capable d'orienter, de manière coordonnée, le bon déroulement des activités mises en œuvre par les différents partenaires et de comparer les résultats obtenus. Cette méthodologie est la première des 4 activités de la composante T3, résumées ci-dessous :

- Activité T3.1 : Coordination et définition de la méthodologie de la composante T3.
- Activité T3.2 : Conception et développement des actions pilotes sur les territoires.
- Activité T3.3 : Instruments de capitalisation.

### Activité T3.1 - Coordination et définition de la méthodologie de la composante T3 (produit T3.1.1)

L'activité T3.1, « Coordination et définition de la méthodologie de la composante T3 », vise à fournir aux partenaires du projet MobimartPlus les indications sur la manière de développer de façon homogène les activités d'étude de la composante T3 ainsi que les produits qui y sont associés. La composante T3 devra rendre opérationnels les résultats issus de la composante T2 et notamment :

- l'identification du Chef de projet et éventuellement des responsables de « parties du projet » ;
- l'identification du Coordinateur de l'Entreprise Responsable du projet et éventuellement des responsables de « parties du projet » de l'entreprise ;

- la délimitation et la description de la zone d'étude et des services de transport qui font partie de l'expérimentation en termes d'opérateur, de modalités (route, voies ferrées, voies navigables), d'itinéraires et de liaisons ;
- la description du système tarifaire intégré (tarifs des titres de transports/abonnements, validité spatiale et temporelle du titre de transport, calendrier, type d'utilisateur) ;
- les modalités d'émission du titre de transport (carte magnétique / sans contact, puce sur QR code papier, application);
- les modalités et règles de validation du titre de transport (par exemple : enregistrement de l'arrivée et du départ obligatoires, possibilité d'utiliser le même titre de transport pour plusieurs passagers, etc.);
- les modalités d'enregistrement au service et le profil des usagers (résidence, âge, sexe, profession, motif du voyage transfrontalier, nombre de membres du groupe de voyage, etc.) et la base de données de stockage des données correspondante;
- suivi des voyages (date et heure d'arrivée, date et heure de départ, origine, destination, société de transport, modalité de transport, etc.) et des activités (émission, vente, renouvellement/recharge, validation et contrôle, dysfonctionnements) ;
- la répartition des recettes, si elle est prévue ou une simulation de cette répartition pour les implémentations qui feront suite à la phase expérimentale;
- l'identification du Centre de Services chargé de gérer tous les services qui permettent le bon fonctionnement du Système d'Intégration transfrontalier;
- l'identification des Centres de Contrôle d'entreprise en tant que centres opérationnels de chaque entreprise;
- le réseau de communication inter-entreprises (réseau WAN sur réseaux publics ou privés) ;
- les modalités d'information/promotion auprès des clients;
- le service de centre d'appels.

Si l'activité d'expérimentation comprend également l'intégration avec le système de stationnement, les points ci-dessus devront également être étendus aux opérateurs chargés du stationnement.

Il sera essentiel, pour assurer le fonctionnement immédiat du système, d'exploiter les technologies qui existent, actuellement, entre les sociétés de transport ou, dans tous les cas, de prévoir des technologies capables de s'interfacer immédiatement entre elles.

Ce rapport représente le produit de cette activité (produit T3.1.1).

La méthodologie se veut un outil flexible qui peut être mis à jour et adapté pendant la période de développement de la Composante T3.

Par conséquent, ce document est susceptible d'être modifié et complété en fonction des résultats obtenus par les Partenaires, après avoir été validé par le Comité de Pilotage du projet.

La date prévue pour la réalisation de la composante T3.1 est fixée au 30 novembre 2022.

Le produit T3.1.1 devra être réalisé en italien et en français.

## Activité T3.2 - Conception et développement des actions pilotes sur les territoires (Produit T3.2.1)

Le rapport décrira les résultats des actions pilotes et le niveau de faisabilité atteint au cours de l'expérimentation en matière de tarifs intermodaux et transfrontaliers, de billetterie interopérable et d'interopérabilité des technologies.

La vérification portera notamment sur:

- les statistiques concernant l'utilisation du nouveau système d'intégration tarifaire transfrontalière;
- les méthodes de calcul du tarif intermodal et transfrontalier utilisé pour chaque trajet individuel acheté sur la base des différents itinéraires parcourus;
- le système billetterie mis en place dans la zone de coopération (titre de transport et support utilisé);
- les technologies utilisées pour réserver le voyage, émettre le titre de transport et le valider;
- le système de suivi et le taux de présence des usagers;
- la répartition des revenus entre les sociétés;
- les criticités rencontrées dans l'application du service d'intégration.

La date prévue pour la réalisation de la composante T3.2 est fixée au 15 avril 2023.

Chaque partenaire devra réaliser le produit en italien et en français.

## Activité T3.3 - Instruments de capitalisation (produit T3.3.1)

Le produit rassemblera les instruments que les organismes publics pourront utiliser à l'avenir pour la capitalisation concrète des résultats de MOBIMART PLUS, tels que :

- les modèles pour la réalisation d'accords et/ou d'instruments;
- les systèmes de suivi en phase d'exécution (données, KPIs, etc.) et la correction relative aux critères appliqués;
- les lignes directrices pour la création d'un « observatoire » concernant le suivi des systèmes de tarification (à financer éventuellement avec un suivi ultérieur);
- recommandations des politiques d'entreprise.

Le produit rassemblera les outils que les organismes publics italiens et français pourront utiliser à l'avenir.

La date prévue pour la réalisation de la composante T3.3 est fixée au 15 avril 2023.